

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 04/09/2025			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 24 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis avec rapporteurs	Étude d'opportunité (diagnostic) projet agrandissement du périmètre de la RNR Joreau	Bénéficiaire : PNR LAT et Commune Gennes- Val de Loire	Avis : Favorable

Préambule

La Réserve Naturelle Régionale Étang et boisements de Joreau, située sur la commune de Gennes-Val de Loire, sur le territoire du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine en Maine et Loire, a été labellisée Réserve Naturelle Régionale le 28 septembre 2015. Ce site de 92,7 ha (propriété de la commune) est également labellisé ENS et articulé avec le site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ». Ce site bénéficie d'une gestion forestière par l'ONF avec un plan d'aménagement forestier 2010-2029.

Mosaïque de parcelles forestières, de landes et de prairies avec, au centre, un étang de 7 hectares d'une très grande richesse et hébergeant notamment des libellules très rares dont la Leucorrhine à front blanc et la Leucorrhine à large queue, protégées au niveau européen.

Ce site, proche de la Loire, existe grâce à une retenue et à son ouvrage permettant la gestion hydraulique de l'étang. Fortement fragilisés, ces ouvrages doivent faire l'objet de travaux en 2025/2026.

Le bilan évaluatif du plan de gestion 2015-2020 prolongé jusqu'en 2025, à la suite d'une présentation devant le CSRPN, et le diagnostic vous sont présentés dans le cadre du projet d'extension de cette RNR : il rentre en cohérence avec les objectifs de la SNAP, de la charte du Parc et de la stratégie biodiversité de la Région Pays de la Loire.

Le foncier envisagé repose sur le site initial complété de 114,63 ha de parcelles de propriété publique et privée.

L'enjeu de ce projet d'extension réside dans l'intégration de ces nouvelles parcelles abritant des habitats et/ou des espèces à forte responsabilité. Le nouveau périmètre renforce la cohérence territoriale de la réserve et ses corridors écologiques.

Forme du document

Le document principal constitue la mise à jour du diagnostic de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang et des boisements de Joreau dans le cadre de l'actualisation du précédent plan de gestion arrivé à échéance. Il intègre une surface complémentaire de 114,63 ha de parcelles proposées à l'extension qui porterait la surface totale du périmètre de classement à 207,35 ha au lieu des 92,72 ha initiaux.

L'extension en projet est bien décrite, mais il aurait sans doute été judicieux de consacrer un paragraphe séparé à son état actuel des connaissances en termes de biodiversité.

Le document sur la forme suit les grands principes prescrits dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion du CT88 (une attention particulière devra être apportée à l'articulation entre les enjeux et les objectifs à long terme, 1 enjeu-1 OLT). Les différentes rubriques constitutives du diagnostic du plan de gestion sont bien développées et traduisent un souci du détail et de l'exhaustivité pour permettre au lecteur de saisir au mieux les différents enjeux et problématiques du site. On y décèle un vrai travail de fond effectué ces dernières années pour approfondir les connaissances propres au site. Certaines rubriques auraient toutefois mérité d'être synthétisées pour permettre une meilleure appréhension des éléments essentiels par le lecteur, c'est le cas notamment de la rubrique relative aux vulnérabilités face aux changements climatiques qui compile de nombreuses données mais demeure incertaine dans ses conclusions.

Cependant, une relecture plus attentive aurait été judicieuse. De trop nombreuses fautes d'orthographe en émaillent le texte. Avec parfois des formulations maladroites, comme à la page 101 où les chevaux sont inclus parmi les engins. Et l'oubli regrettable dans la bibliographie d'un botaniste régional majeur, le chanoine Corillion. À noter une faute d'orthographe dans le paragraphe consacré aux araignées : c'est Étienne IORIO et non LORIO. Cette erreur est répétée copieusement dans la liste des espèces de faune proposée dans l'annexe 3. D'ailleurs, ce n'est pas le seul patronyme d'un membre du GRECIA qui est maltraité : il y a 9 mentions bibliographiques d'un certain HERBECH dans le texte. Or, c'est bien Franck HERBRECHT.

Élément de diagnostic

- Habitat d'intérêt communautaire :

La cavité abritant des chiroptères n'apparaît pas comme habitat d'intérêt communautaire dans les éléments de diagnostic, alors qu'il constitue bien un enjeu ciblé par Natura 2000.

- Groupements végétaux/flore :

La chênaie-aquitano ligérienne, qui constitue l'habitat prépondérant sur la zone d'étude, est décrite uniquement sur la base du cortège floristique de ses strates arborée et arbustive, qui sont en partie modifiées par les choix de gestion sylvicoles opérés. Il aurait été intéressant d'avoir en description un relevé des espèces herbacées dominantes qui permettent de caractériser de façon plus adéquate la nature du boisement. Les espèces constitutives de cette strate doivent vraisemblablement être indicatrices de boisement ancien et auraient souligné l'intérêt du sol des boisements pour leur fonction de séquestration de carbone. Au-delà de la fonction de puits de carbone de ces boisements, les fonctions écosystémiques des différents habitats du site ne sont pas mentionnées.

Les relevés phytosociologiques n'apparaissent pas non plus pour les autres habitats, leur consultation aurait pu notamment permettre de statuer sur la présence ou non de prairies rattachables aux prairies maigres de fauche.

Les Charophytes n'appartiennent pas à la flore vasculaire et doivent donc être classés à part.

Concernant l'enjeu du Peucedan de France *Peucedanum gallicum*, il semble surévalué au regard de son abondance dans la région.

- Fonge :

Malgré une liste intéressante de taxons, ce groupe taxonomique, qui joue un rôle majeur en milieu forestier, n'a pas été assez étudié.

- Faune :

Les taxons ne sont pas présentés de façon conventionnelle (on retrouve par exemple la description de l'entomofaune avant celle de la faune vertébrée) et semblent anticiper une hiérarchisation des enjeux propre au site.

Il y a une erreur dans la légende du tableau 9 à la page 103 : la douzième colonne à partir de la gauche concerne la représentativité et non la responsabilité (qui est évaluée dans la dernière colonne).

Dans la rubrique relative aux micromammifères, il n'est pas fait mention de la présence de la Crossope aquatique qui pourrait probablement être présente sur ce milieu aquatique qui bénéficie de toutes les conditions adéquates à sa présence. La mise en place d'un protocole de recherche dédié serait intéressante pour tenter de détecter cette espèce, qui constitue un excellent bioindicateur de la qualité de l'eau de par l'exigence écologique de ses proies de prédilection (invertébrés aquatiques inféodés aux eaux oligotrophes).

Certains groupes d'invertébrés sont insuffisamment documentés, comme les lépidoptères nocturnes ou les diptères [en particulier les Syrphidae, qui sont reconnus comme des pollinisateurs majeurs]. À noter que la Laineuse du Prunellier *Eriogaster catax* est citée fin avril 2012, sans que cette espèce soit considérée comme un enjeu. Il s'agit peut-être d'une confusion : en effet, la Laineuse du Cerisier *Eriogaster lanestris* [beaucoup plus fréquente] n'est pas mentionnée dans la Réserve. Par ailleurs, le Gomphe serpentifère et le Sympetrum noir sont cités sans qu'il soit clairement expliqué que leur reproduction sur le site n'est pas plausible. Au vu de son abondance dans la région, l'enjeu du Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* me semble surévalué. En effet, la représentativité ne mérite qu'un « + », l'espèce étant bien représentée aux deux échelles et sur le site, selon le barème présenté. Du coup, la Réserve ne joue pas un rôle prépondérant pour ce taxon, donc une responsabilité régionale assez forte seulement. Il conviendra donc à l'avenir de fournir un effort conséquent pour l'évaluation des enjeux parmi les invertébrés.

À noter également la mention erronée de *Metrioptera brachyptera*, espèce qui n'est pas présente en Maine-et-Loire.

- Fonctionnement hydrologique et qualité d'eau :

Il est reconnu que le fonctionnement hydrologique du site est peu connu. Il sera primordial dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions futur de rapidement entreprendre un diagnostic hydraulique du site en vue de définir une gestion des niveaux d'eau appropriée au maintien des différents enjeux liés aux milieux aquatiques.

L'aspect qualitatif de la ressource en eau est un élément majeur pour le maintien de nombreux enjeux de conservation de la biodiversité du site. Les relevés qui ont été réalisés sont trop peu nombreux pour permettre de tirer une conclusion quelconque et devront donc être complétés. Il faudra également s'interroger davantage, en lien avec la Fédération de pêche, sur l'impact des amorces pour la pêche à la carpe sur la dégradation de la qualité des eaux.

- Hiérarchisation des enjeux :

Le tableau des responsabilités est à peaufiner (cf cas par exemple de *Cerambyx cerdo*....) et l'articulation avec les enjeux ce qui permettra de hiérarchiser ces derniers.

Plusieurs erreurs relatives au statut de patrimonialité des espèces ont été relevées dans le diagnostic telles que l'attribution d'un statut EN à *Coenagrion pulchellum* qui en réalité est CR.

Au regard du travail présenté à ce stade, le site de Joreau doit permettre de suivre l'ensemble du processus d'élaboration du plan de gestion au format CT88. Cette déclinaison doit respecter toutes les étapes, en particulier la définition des facteurs d'influence et des pressions agissant sur les enjeux, qui se traduisent ensuite en objectifs opérationnels et en objectifs du plan.

Les fiches actions présentées mélangent actuellement différents types d'indicateurs, qui devront être remaniés et clairement identifiés. Les indicateurs de réalisation semblent bien définis, en revanche, les indicateurs de pression et d'état sont plus difficiles à retrouver.

- Facteurs d'influence :

Les facteurs d'influence sont à peaufiner. Il manque par exemple cependant un facteur d'influence essentiel lié à la conservation de l'habitat majoritaire qu'est la Chênaie aquitano-ligérienne. Il n'est en effet pas fait mention p.79 de l'impact de la gestion sylvicole actuelle du boisement qui entrave son cycle sylvigénétique et modifie notamment la composition de sa strate arborée où le Chêne pédonculé est privilégié au détriment du Chêne sessile. Une prise en compte de ce facteur d'influence est pourtant essentielle en vue d'agir pour restaurer la dynamique spontanée du boisement par une gestion sylvicole différenciée.

- Cohérence de l'extension du périmètre de la RNR :

L'extension du périmètre de la RNR semble cohérente au regard des habitats et espèces qu'elle permet d'intégrer au périmètre de protection. Une part importante inclut notamment des boisements anciens qui étendent la surface de protection de cet écosystème à très forte valeur patrimoniale de par la biodiversité qu'il recèle et les fonctions écosystémiques qu'il remplit, et permet d'étendre le périmètre de protection autour des milieux aquatiques oligotrophes particulièrement sensibles aux intrants en provenance du bassin versant.

Les zones proposées à l'extension de la réserve ont fait l'objet de prospections complémentaires récentes sur divers taxons et de la mobilisation de données historiques auprès des partenaires naturalistes, ce qui permet d'obtenir un diagnostic relativement homogène sur l'ensemble de la zone.

- Commentaires sur l'évaluation du précédent plan de gestion :

- OPG 2-4 : pas d'export du produit de la fauche.
- OLT 3 : prévoir une action de « suivis, études, inventaires » consacrée à une meilleure connaissance de la fonge.
- Bilan de l'OLT 3 : l'évaluation est quantitative, l'aspect qualitatif devrait également être pris en compte ; exemple : pour l'OLT 3-1, on ne peut pas affirmer que l'objectif concernant les invertébrés est atteint à 100 % (325 espèces, c'est peu).
- Le bilan de l'OLT 5 est effectivement mauvais. Il est primordial de mettre l'accent sur une meilleure information du public pour une meilleure préservation de la biodiversité dans la Réserve. Le suivi des activités et manifestations doit être mieux cadré, certains usages consacrés par d'anciennes habitudes représentent un danger pour certaines espèces sensibles, comme la pêche pour la végétation rivulaire. Par ailleurs, la signalisation aux entrées n'atteint pas ses objectifs d'information sur ce qui est interdit (mardi dernier lors de ma visite, j'ai vu Bastien être obligé d'informer des visiteurs à ce sujet à deux reprises).
- OLT 6 : les actions de police doivent être renforcées.

Conclusion

L'agrandissement du périmètre de la Réserve Naturelle Régionale est une opportunité pour étendre la surface protégée d'habitats à très forte valeur patrimoniale constitutifs du périmètre initial de protection. Cette extension permettra de plus de renforcer la protection d'habitats particulièrement sensibles, tels que les milieux aquatiques oligotrophes, vis-à-vis des menaces extérieures.

Le diagnostic du plan de gestion à l'échelle du périmètre initial, élargi du périmètre d'extension proposé, est cohérent et traduit un travail de connaissance poussé. Il constituera une base solide pour procéder à la déclinaison et hiérarchisation des enjeux, et pour redéfinir des objectifs à long terme pertinents qui devront cette fois pouvoir être dupliqués dans le temps.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN émet un avis favorable sur ce dossier.

Le 21/09/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy ROBIN

